

Informations pour la décision : tableau de bord environnemental pour les Schémas de cohérence territoriale, application au territoire du Sud Loire

Travail de recherche conjoint entre l'école des mines de Saint-Etienne et Epures, sous la direction de Ch. Brodhag, D. Graillot et N. Louet.

La finalisation de ces travaux est prévue pour début 2008.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 marque la volonté du législateur de rénover la politique urbaine. En effet, les finalités du droit de l'urbanisme ont été redéfinies pour y inclure des objectifs d'autres législations. Cet élargissement avait déjà été amorcé par la mise en compatibilité du droit des sols avec des règlements et des servitudes à finalités environnementales. Dans le cadre de la loi SRU, le législateur souhaite aller vers une intégration plus globale de l'environnement. L'Europe pousse aussi dans ce sens, en 2000, la directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement oblige à la réalisation d'une évaluation environnementale a priori et a posteriori des documents programmatiques dont les Schémas de cohérence territoriale.

L'environnement est une politique publique regroupant des thèmes larges, allant de la préservation de la diversité biologique à la diminution des nuisances en passant par la gestion des risques et la préservation des paysages. Il existe un lien fort entre les politiques urbaines et les politiques environnementales. Or, si certains aspects de l'environnement sont relativement bien intégrés dans les politiques urbaines du fait des liens forts qu'ils entretiennent avec la territorialisation (paysages, protection des espaces naturels), pour d'autres thèmes, les liens de causalité entre les décisions urbaines et l'état de l'environnement sont insuffisamment explicites pour être intégrés à ce cadre de décision.

Pour répondre à cet enjeu, de nombreuses recherches ont été réalisées pour cibler les indicateurs clé de suivi des problématiques environnementales et de développement durable. Or, une des principales limites de ces outils est leur intégration dans les politiques publiques, en partie due au manque d'appropriation par le politique.

Ainsi, ce travail de recherche vise à étudier d'une part la forme de la décision urbaine et la place qu'y prennent les enjeux environnementaux et d'autre part la formalisation de la connaissance environnementale en vue de son intégration dans la politique publique.